

# Formations BAFA / BAFD - Ligue de l'enseignement - fédérations 24-33-40-47-64

## Conditions générales de vente

### Conditions financières et administratives

Les droits d'inscription comprennent les frais de fonctionnement et d'hébergement. Possibilité d'échelonner le règlement (se renseigner sur les modalités). Pour connaître les aides financières existantes, nous contacter (CAF, DDCS, JPA, Conseil Régional, Conseil Départemental). Les candidats s'inscrivent au stage à l'aide de la fiche d'inscription située en fin de brochure. Joindre à la demande un chèque d'acompte de 150 euros encaissé à réception et non remboursable. Un chèque du montant du solde encaissé un mois avant la date du début de la session et qui restera acquis en cas de désistement après cette date.

### Confirmation d'inscription

Attention, l'effectif des stages est limité, les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers complets. A réception de chaque demande d'inscription, sera envoyé selon le cas de figure, soit une confirmation d'inscription avec encaissement du premier chèque, soit un rejet d'inscription avec retour de toutes les pièces (dans le cas où la session choisie serait déjà complète).

### Convocation

Une semaine au plus tard avant le départ, un courrier vous parviendra vous indiquant les conditions de déroulement, les éventuels équipements nécessaires, les lieux de rendez-vous (sur place ou bus), de même que les horaires de début et de fin de stage.

### Assurance

Les stagiaires seront titulaires de la carte confédérale de la Ligue de l'Enseignement qui les garantit en responsabilité civile et risques d'accidents individuels.

### Annulation

Si annulation entre le moment de l'inscription et les 30 jours qui précèdent le stage, les 150 Euros d'acompte seront retenus à titre de dédit. Si annulation dans les 30 jours qui précèdent le stage ou non présentation, démission en cours de stage ou renvoi disciplinaire, l'intégralité de la somme sera retenue. En cas de maladie avant le début du stage, aucun frais ne sera retenu sur présentation d'un certificat médical. En cas de maladie en cours de stage, les frais retenus seront calculés au prorata des jours de formations suivies (certificat médical attestant l'impossibilité d'achever le stage).